



Règlement
Nouvelle formule

POETES SANS FRONTIERES PRESENTE SON
GRAND CONCOURS DE POÉSIE
DES
JEUX FLORAUX MEDITERRANEENS 2018 :

CLÔTURE LE 30 JUIN 2018.

REMISE DES PRIX : date et lieu communiqués ultérieurement.

Les frais d'inscription des adultes sont dédiés aux projets humanitaires de Poètes sans Frontières.

*La revue l'Etrave, sous les auspices de Poètes sans Frontières, organise des
JEUX FLORAUX MEDITERRANEENS dotés de plusieurs prix:*

ART 1. CATEGORIES DE CONCOURS ET PRIX DES LAUREAT :

Un prix du Recueil Adulte consistant en l'édition à compte d'éditeur du recueil primé. L'auteur lauréat reçoit cinquante exemplaires offerts de son ouvrage.

- Un prix Enfants 7/14 ans, et un prix Jeunes 15/20 ANS, consistant pour chacun à la rédaction d'un poème sur le thème « La Méditerranée », toute forme de poésie acceptée : en rimes, libérée, prose, calligramme, poème-affiche, avec en guise de récompense la parution du poème primé édité dans la revue l'Etrave.
- Pour les écoles concourant avec leurs classes (écoles primaires, collège, lycées), seront récompensés les 3 meilleurs poèmes de la classe, avec le « Prix de la meilleure classe ».

ART 2. MODALITES D'INSCRIPTION* : les candidats adultes envoient leur chèque de participation séparément de leurs œuvres et directement à Poètes sans frontières (cf b).

-a/DEMANDE D'INFOS et INSCRIPTION : Pour recevoir le règlement et vous inscrire, contacter par courrier: **Jeux floraux méditerranéens, 131 chemin des Fauvettes, 34170 CASTELNAU -LE-LEZ en joignant 1 enveloppe affranchie, portant votre nom et adresse ou par mail à : jeuxforauxmediterraneens@gmail.com. Le règlement vous sera envoyé avec le bulletin d'inscription.**

-b/ DROITS D'INSCRIPTION: un chèque de 30 € (**pour les adultes seulement**) à l'ordre de : **Poètes sans frontières LBP 4 122 59 D Montpellier**, donnant droit au service de l'Etrave (4 numéros) pour l'année en cours à adresser et permettant de financer les projets humanitaires de P.S.F est à envoyer à l'adresse suivante : **Monsieur le Président, Poètes sans frontières, ORANGE**. Au dos de l'enveloppe, indiquer « Concours des <jeux floraux méditerranéens ».

rue des Veyrières,

**Gratuité pour les enfants et les jeunes de -21 ans.*

** Gratuité pour les candidats déjà abonnés à l'Etrave pour 2018.*

ART 3. LE CONCOURS DE POESIE :

-Pour les adultes, les candidats enverront de manière anonyme un Recueil de poèmes jamais publiés, de 30 pages minimum et d'un maximum de 40 pages, selon les modalités de l'ART .4, toutes formes poétiques acceptées, tapés en format Arial 12, interligne 1,5, sur feuillet A4, au recto seulement, regroupés sous un titre général et correctement agrafés.

Il sera indiqué en première page : le titre du recueil, et à la place du nom de l'auteur et afin de préserver l'anonymat, un code composé d'un nom de fleur+3 chiffres. Les informations confidentielles seront quant à elles portées dans une *enveloppe secrète*.

* *L'enveloppe secrète* : elle devra être cachetée, en son recto l'inscription du code et du titre de l'œuvre (nom de fleur+3 chiffres), et comportera à l'intérieur sur papier libre les informations suivantes : nom/prénom de l'auteur, titre du recueil, son adresse postale et mail, son téléphone + 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur avec son nom et adresse pour recevoir le palmarès. Cette enveloppe secrète sera jointe au recueil destiné à l'adresse N°1 portée à l'ART. 4 Association DELIELANG.

Les 2 autres copies des recueils seront envoyées quant à elles, sans enveloppe secrète, aux deux autres adresses de l'ART.4.

-Pour les jeunes et enfants de 7 à 20 ans, les candidats enverront un poème sur feuille libre à chacun des 3 jurys (1/jury, CF. ART. 4), avec au verso, leur nom/prénom, adresse postale et électronique, date de naissance, et nom de la classe et de l'établissement scolaire - s'ils concourent avec leur classe.

- Pour les classes candidatant, l'enseignant regroupera tous les textes des élèves de leur classe en une seule enveloppe avec nom du professeur, et coordonnées de la classe, qu'il adressera en 3 exemplaires aux adresses portées à l'ART. 4 Rubrique « Pour les enfants et les jeunes ».

ART 4 : ENVOI DES POEMES ET RECUEILS : Les œuvres seront adressées avant le 30 juin 2018, en non recommandé mais suffisamment affranchies selon les modalités suivantes:

1. **Association DELIELANG**, E04, Les jardins de Vénus, 1 rue de la Nature, 11370 PORT LEUCATE : envoi d'1 recueil + **l'enveloppe secrète cachetée telle que développée à l'ART.3.**
2. Association Cadence Art Vocal, Etoile du sud A/4, 1035 av. de l'Evêché de Maguelone, 34250 PALAVAS-les-FLOTS : copie 2 du recueil.
3. Christian MALAPLATE, : copie 3 du recueil.

- **POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES :** envoyer un exemplaire du poème à chacune des trois adresses, ou pour les classes, envoyer une enveloppe complète à chaque adresse suivante :

ART 5.

1. La plume et le grillon, 684 av. Georges Frêche, 34170 CASTELNAU -le-LEZ : envoi du poème.
2. Philippe DERCKEL, 7 rue de l'hôpital, 06460 ST VALLIER DE THIEY : copie 2 du poème.
3. Bernard POUILLAIN, 10 allée des Sophoras, 34070 MONTPELLIER : copie 2 du poème.

La proclamation des résultats fera l'objet d'une publication dans l'Etrave et d'un courrier envoyé aux candidats. La remise des prix aura lieu à, le

ART 6.

Les décisions du jury seront sans appel. Les recueils ne seront pas retournés mais détruits.

ART 7.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Tout envoi non conforme sera éliminé, qui sera jointe à l'envoi de l'adresse DELIELANG (cf ART4.)